



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

BOULANGERIE ERIC HIVERT /DM72 – Fonds de commerce

Référence : L027605

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 25 octobre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Fonds de commerce

CESSION FONDS ARTISANAL Suivant acte reçu par Maître Marine DREAN-GUIGNARD, Notaire membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « SELARL Marine DREAN-GUIGNARD Notaire », titulaire d'un Office Notarial à PLUMELEC, 17 place de l'Eglise, le 14 octobre 2024, a été cédé un fonds artisanal de boulangerie, pâtisserie, confiserie exploité à PLUMELEC (56420) 7 Place de l'église Le Bourg sis à PLUMELEC, connu sous le dénomination professionnelle BOULANGERIE ERIC HIVERT , et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de VANNES, sous le numéro 392493003 par : Monsieur Eric HIVERT, boulanger pâtissier, et Madame Nathalie Claudine Eugénie CHASLES, employée, demeurant ensemble à PLUMELEC (56420) 10 rue du Pont Moy. Monsieur est né à PLEUGRIFFET (56120) le 7 octobre 1969, Madame est née à LOUDEAC (22600) le 9 juillet 1973. Mariés à la mairie de MENEAC (56490) le 21 juillet 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. A : La Société dénommée DM72, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7500 €, dont le siège est à PLUMELEC (56420), 3 lieu-dit Le Creux – Saint Aubin, identifiée au SIREN sous le numéro 750173882 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80 000,00 EUR), s'appliquant : – aux éléments incorporels pour CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (56 000,00 EUR) – au matériel pour VINGT-QUATRE MILLE EUROS (24 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour avis. Le Notaire

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)